

## **DELIBERATION N° 2010/06-12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Madame RAVON**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97,

Suite aux avancements de grade de l'année 2010, les agents concernés ont changé de grade, en intégrant leur grade d'avancement.

Par conséquent, les emplois créés sur leur grade d'origine sont vacants et ne correspondent plus à un besoin.

Afin d'actualiser le tableau des effectifs, il convient donc de supprimer:

- Un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles 1<sup>ère</sup> classe (temps complet) ;
- Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (temps complet) ;
- Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (mi-temps, 17h30) ;
- Un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe (temps complet).
- 

Le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable au cours de sa séance du 03 mai 2010.

Par ailleurs, il convient de créer deux postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin d'intégrer deux agents actuellement non titulaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression et la création des postes susvisés ;
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2010.